

Vos démarches d'urbanisme

en ligne

ARC
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE



Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ?

Construction d'une maison, réalisation d'une extension de votre habitation, ou encore d'un abri de jardin, changement de fenêtres, pose d'une clôture, création d'une piscine...

Tous ces travaux sont soumis à autorisation.



Dès le 1^{er} janvier 2022, votre commune met à votre disposition **un service en ligne gratuit**, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

**Un service plus simple et
plus rapide, pour faciliter
vos démarches !**

*À noter : le dépôt
papier est toujours
possible en Mairie,
ou par l'envoi d'un
courrier recommandé.*

Rendez-vous sur le téléservice :

gnau.agglo-compiegne.fr

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?



Accessible 7/7 – 24/24

Depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en Mairie ou de poster votre dossier.



Gain de temps

Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



Aide en ligne

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie, une aide est disponible sur la plateforme.



Gain d'argent

Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.



Suivi en temps réel

Vous suivez l'avancement de votre demande étape par étape et recevez des notifications par email.



Traitement optimisé

Les échanges avec votre administration se font par email.

Votre Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement.

gnau.agglo-compiegne.fr